

ASSURANCE DES ÉGLISES DE CAMPAGNES.

A MESSIEURS LES CURÉS,

J'APPRENS que le presbytère de St. Barthélemy vient d'être détruit par le feu. Voilà donc une paroisse qui, dans ce temps de pénurie, se trouve obligée d'en rebâtir un autre et, par conséquent, de se cotiser pour £400 à £500 ! Ce malheur peut arriver ailleurs, et ce peut être non pas seulement un presbytère, mais une église qui devienne la proie des flammes ; et ce ne serait pas alors une charge de £400 à £500, qui pèserait sur une paroisse, mais bien de 2 à 3 mille louis. Voilà le danger auquel sont exposées toutes les paroisses.

Mais pourquoi, dira-t-on, ne pas faire assurer toutes les églises ? Il est vrai que ce serait plus prudent ; mais aussi c'est si coûteux. On ne pourrait guère faire assurer, je crois, à moins de 10s pour £100 ; ce qui ferait une rente annuelle de £10 pour £2000, et de £15 pour £3000.

Il y a dans le diocèse à peu près 120 paroisses. Si toutes se faisaient assurer pour £2000 chacune, ce serait £1200 que les Fabriques réunies donneraient tous les ans aux assurances ; et elles en donneraient £1800, si elles voulaient se faire assurer pour £3000 !

N'y aurait-il donc pas, pour assurer nos églises, quelque autre moyen qui exempterait également les paroissiens de l'obligation si onéreuse de rebâtir, après un incendie, et qui, en même temps, serait pour chaque Fabrique, une bien petite charge ? Je crois que oui. Et c'est là que je regarde ce sujet comme très important pour le public que je prends la liberté de soumettre le projet suivant à mes confrères les curés de campagne. Ce projet n'est pas précisément de moi, et c'est pour cela que je le soumets avec plus de confiance. Déjà il y a quelques années, on l'avait proposé ; mais, depuis, on n'en a plus entendu parler. Je prie donc les curés de l'examiner de nouveau ; et, s'ils l'approuvent, de ne pas perdre de temps, mais de le mettre immédiatement à exécution.